François Pérol, invité du Cabinet ARC

Comment convaincre son banquier ?
Hôtel Royal Monceau - Paris, 18 novembre 2014

François Pérol Président de la Fédération Bancaire Française et du Directoire du Groupe BPCE, était l'invité de Denis Le Bossé, Président du Cabinet ARC le 18 novembre 2014, pour un petit-déjeuner débat animé par Jean-Marc Sylvestre. Ce rendez-vous fut l'occasion de faire le point sur les problématiques du financement des entreprises et de l'accès au crédit bancaire.

Jean-René Tancrède

Ce petit-déjeuner s'inscrit dans la continuité de tous ceux organisés par le Cabinet ARC depuis 4 ans et auxquels ont participé des experts reconnus tels que René Ricol, Jean Arthuis, Michel Sapin, François Baroin, François Drouin ou encore Louis Gallois et Nicolas Dufourcq. François Pérol, Président de la FBF et du directoire du Groupe BPCE, leur a succédé notamment pour commenter les résultats du Baromètre annuel Cabinet ARC/IFOP dévoilé lors de ce petit-déjeuner sur les problématiques de recouvrement de créances, trésorerie et financement des entreprises. En effet, François Pérol était un invité de choix pour un débat autour des relations banques-entreprises et l'accès au financement bancaire pour ces dernières.

Denis Le Bossé a ouvert la discussion sur un constat : « *Les PME peinent à financer leurs besoins en trésorerie. La situation est d'ailleurs paradoxale puisque d'un côté, les Chefs d'entreprises se plaignent que leur banque soit trop souvent absente.*

De l'autre, les banques disent recevoir peu de demandes de financement des TPE/PME. »

Un problème d'autant plus important pour les entreprises que les délais de paiement pèsent sur leur trésorerie : « *Le crédit inter-entreprises représente plus de 600 milliards d'euros. 10 milliards d'euros de trésorerie pourraient ainsi être rendus aux TPE si les délais de paiement étaient respectés* ». Dans ce contexte difficile, il est impératif pour les entreprises de pouvoir convaincre les banques et ainsi accéder à un financement toujours plus nécessaire.

Dans le prolongement de cette introduction, Kérine Tran, juriste du Cabinet ARC, a présenté les résultats de ce Baromètre : il en ressort que seules 6 % des entreprises françaises pensent que la situation économique de la France va s'améliorer dans les 6 prochains mois. Un regain de pess imisme nuancé par François Pérol : « *La situation globale des entreprises est stable à l'heure actuelle même s'il y a des secteurs plus sensibles comme le bâtiment et le détail.* » Face à des délais de paiement qui continuent de se détériorer pour 1/3 d'entre elles, les entreprises restent sceptiques face aux mesures récentes : elles ne sont que 9 % à croire que les amendes prévues par la loi Hamon seront appliquées et 25 % à penser que la transmission des attestations des commissaires aux comptes au Ministère chargé de l'économie permettra de réduire les délais de paiement.

« *En l'absence de solution efficace face aux délais de paiement, les entreprises se sont constituées banquiers de leurs clients* » a conclu Kérine Tran. Une réalité qui peut s'expliquer par le désengagement des banques vis-à-vis des PME depuis 2008 constaté par 80 % des sondés.

Jean–Marc Sylvestre, François Pérol, Kérine Tran, Denis Le Bossé

Photo : © Moïse Fournier

Ce chiffre a évidemment fait réagir François Pérol : « *Il est clair que les banques souffrent d'un problème d'image né avec la crise. Il en résulte un vrai contraste entre la perception des entreprises et ce que disent les chiffres sur l'accès au crédit bancaire. Chez BPCE, 98 % des réponses aux demandes de crédit des PME sont positives. De manière globale, l'encours de crédit a augmenté de 2 % par an en France pour atteindre 822 milliards d'euros en août. Or, l'investissement diminue en France depuis 3 ans. Il y a un problème de confiance et d'inquiétude pour l'avenir mais je ne crois pas que le frein soit les banques.* »

Au-delà du financement de l'investissement, Denis Le Bossé a attiré l'attention de François Pérol sur les crédits de trésorerie en notant que les entreprises manquant de fonds propres n'avaient pas accès au crédit car elles ne pouvaient pas apporter les garanties suffisantes aux banques.

Le Président de la FBF a mis en avant les solutions existantes pour ces entreprises : « *Nous développons des produits spécifiques comme le prêt sans reçu, caution ou garantie pour les artisans. Nous avons également lancé un prêt de l'innovation avec la Banque Européenne d'Investissement sans garantie jusqu'à 7 millions d'euros.* »

Alors que 23 % des entreprises voient un intérêt aux nouveaux financements et déclarent pouvoir l'intégrer à leur activité, François Pérol se montre plus confiant et y voit une alternative : « *Le financement participatif est intéressant pour des projets qui ne trouveraient pas de financement bancaire.* »

Titrisation, CICE, stress tests, financement, accès au crédit ... Aucun sujet n'a été omis, permettant un tour d'horizon sur l'actualité bancaire et économique en France et en Europe. Interrogé notamment sur les conséquences de Bâle 3 sur l'offre de crédit des banques, François Pérol a reconnu : « *Le développement du financement par le marché est la conséquence de Bâle 3.*

Depuis 2009, le groupe BPCE a réduit son encours aux grandes entreprises car celles-ci pouvaient se financer sur les marchés obligataires ».

Quant au débat autour de la politique monétaire européenne, il a jugé : « *Je pense que les décisions prises par la BCE sont les bonnes. La politique monétaire de la BCE est extrêmement accommodante et les taux sont au plus bas. Toutefois, Mario Draghi a raison lorsqu'il dit : « la politique monétaire ne peut pas tout faire ». Elle ne peut remplacer l'action des Gouvernements* ».

Après cette revue des sujets au cœur de l'actualité, François Pérol a ensuite répondu aux questions du public, désireux d'obtenir son éclairage notamment en matière de demande de crédit.

2014-637

** Baromètre Cabinet ARC/ IFOP, réalisé du 06/10/2014 au 17/10/2014 auprès de 501 entreprises (300 entreprises de 50 à 249 salariés et 201 entreprises de 250 salariés et plus).*